



E-PAIRS: évaluation des pratiques  
professionnelles par les pairs (EPP)

Société de médecine du travail de  
DAUPHINE - SAVOIE

23 NOVEMBRE 2007



[e-pairs.org](http://e-pairs.org)

---

Association fédérative des groupes de  
pairs pour l'évaluation des pratiques  
professionnelles en  
Médecine du travail



## Qu'est-ce qu'un groupe de pairs?

---

**Il réunit des praticiens d'une même spécialité, acceptant de mettre en discussion leur pratique, et partageant des règles de métier et des valeurs professionnelles .**



# Le Groupe de Pairs réuni en EPP

---

**Se nomme**

**groupe d'analyse des pratiques  
entre pairs:**

**GAPEP**



# Historique

---

- 4 structures fondatrices dont les membres ont une pratique de « groupes de pairs »
- Elaboration d'une Charte
- Création de E-Pairs le 30 septembre 2006
- Agrément le 3 octobre 2007



# La Charte (1)

---

- L'EPP encouragée par notre association est une évaluation fondée sur les **données des recherches en santé et travail, et sur les liens objectifs et subjectifs mis en lumière notamment par de développement de la clinique médicale du travail** (c'est-à-dire par l'investigation du lien santé-travail, dans ses dimensions individuelles et collectives, prenant le travail des personnes comme grille de lecture).



## La Charte (2)

---

L'objet de l'EPP

**analyser la prise en charge des sujets et des collectifs** en référence à des **recommandations de bonnes pratiques,** et **améliorer les résultats obtenus**



## La Charte (3)

---

L'élaboration de recommandations de bonnes pratiques en médecine du travail sera réalisée par des groupes de pairs.

**Elle prendra en compte les connaissances scientifiques du moment, les règles professionnelles collectivement élaborées, ainsi qu'un questionnement éthique.**



## La Charte (4)

---

- Les recommandations s'appuieront en outre sur les principes partagés suivants:
  - La mission fondamentale de toute pratique en médecine du travail est de **préserver la santé au travail**. Les pratiques de sélection n'en relèvent pas.
  - Les pratiques professionnelles en médecine du travail exigent à la fois le **respect du secret médical** et **l'information sur la santé au travail** aux membres de la communauté de travail.



# Fonctionnement de E-Pairs

---

- Un Conseil d'administration
- Un Conseil scientifique
- Le Groupe Projet
- Les GAPEP: Groupe d'analyse des pratiques entre pairs



## Faire son EPP dans un GAPEP avec E-Pairs

---

- **Lire la charte et s'assurer de son accord avec elle**
- **Créer son GAPEP à partir d'une thématique à travailler**
- **Inscrire le GAPEP auprès de E-PAIRS**
- **Le SST passe convention avec E-Pairs pour chaque médecin**



# Le GAPEP

---

- **5 à 12 médecins**
- **6 réunions annuelles de 2h30**
- **Chaque médecin présent à au moins 5 réunions (temps connexe)**
- **Animateur et rapporteur tournant**
- **Personne- relais**



# L'aide apportée au GAPEP par E-pairs

---

- **La «personne relais » est en relation avec un binôme du Groupe Projet**
- **Le binôme collecte les comptes-rendus de réunion, et en discute avec la personne relais**
- **Obligation d'une feuille d'émargement**



# Les 3 portes d'entrée de l' EPP

---

- **1 Présentation de cas cliniques ou de pratiques (tirage aléatoire ou choix thématique)**
- **2 Discussion d'une recommandation déjà élaborée**
- **3 Contribution à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques**



# exemples

---

- Porte d'entrée 1: étude de cas cliniques et de pratiques en médecine du travail:
  - Travail sur des cas cliniques à partir de Samotrace
  - dossier médical du salarié



# exemples

---

- Porte d'entrée 3:
  - Élaboration de recommandations de bonnes pratiques dans le domaine de la veille en santé mentale.



# le Groupe projet

---

Possibilité de mise en réseau des GAPEP  
travaillant sur le même sujet



# Structure d'Évaluation

---

- Par le CA
- Décide des validations de l'EPP des membres d'un GAPEP, sur présentation du dossier par le groupe projet



# Recommandations de bonnes pratiques

---

- Avec la contribution des GAPEP,
- Validées par le CA, après avis du Conseil scientifique
- Figureront dans le rapport public annuel d'activité du CA de E-PAIRS.



# CONCLUSION

---

- **Évaluer sa pratique professionnelle dans une petite structure (5 à 12)**
- **Améliorer sa pratique et contribuer à construire le métier de médecin du travail.**



## Des sites

---

Site: <http://www.e-pairs.org>

- Lien avec HAS <http://www.has-sante.fr>
- [www.cnfmc.fr](http://www.cnfmc.fr)
- [www.sfmng.org](http://www.sfmng.org)